

faire exécuter et avec moins d'argent cette année, autant de travail qu'il y a un an. Rien ne devrait l'empêcher d'opérer une diminution égale à celle de l'an dernier; à moins qu'il n'agisse de cette façon, il n'opérera pas de diminution appréciable. Pourquoi ne peut-il pas diminuer ce crédit? Même avec ce retranchement, le montant en est encore plus élevé qu'à aucune époque, même avant les travaux relatifs à l'établissement des soldats. Assurément, tous les anciens combattants ne se sont pas établis sur des terres fédérales. S'il en était ainsi, c'est un million et demi qu'il nous aurait fallu pour les arpentages. Mais il y avait plusieurs demandes de terres fédérales qui réclamaient une forte dépense en arpentages, il y avait aussi autre chose, entre autres, des travaux à exécuter relativement à des engagements contractés avec les provinces concernant les levés de frontière.

L'hon. CHARLES STEWART: Ces travaux se poursuivent encore.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je pense qu'ils sont terminés.

L'hon. CHALES STEWART: Non.

Le très hon. M. MEIGHEN: Celui de la Colombie-Anglaise n'est-il pas terminé?

L'hon. CHARLES STEWART: Non, il reste encore quelques levés à parachever.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne crois pas qu'il y ait encore beaucoup de travail à faire.

L'hon. CHARLES STEWART: Mais il faut le faire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le budget ne dit rien des levés de la frontière internationale. Quoiqu'il en soit, il reste très peu de chose à faire dans ce domaine et, en vérité, rien, en ce qui a trait à l'établissement des anciens combattants. Rien, par conséquent, n'empêche que la diminution, cette année, soit aussi forte que celle de l'an dernier.

M. le PRESIDENT: L'amendement est adopté.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'avais compris que l'honorable député devait retirer son amendement.

L'hon. CHARLES STEWART: J'ai conseillé à mon honorable ami de Bow-River (M. Garland) de retirer son amendement, et il a déclaré qu'il le retirerait.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans ce cas, l'amendement adopté est celui que le ministre a proposé?

L'hon. CHARLES STEWART: Oui.

M. GARDINER: A propos de la question relative à l'emplacement des concessions pétrolifères, je dirai qu'il m'a fait plaisir d'entendre le ministre déclarer qu'on mettrait en vigueur des règlements très sévères. J'espère que le ministre verra s'il y a moyen de faire cesser la spéculation dans ces baux pour la recherche du pétrole. L'honorable ministre, ayant habité Edmonton durant quelques années, est au courant des grands inconvénients qui découlent de cette spéculation et j'espère qu'il tiendra compte de cette circonstance, quand il fera la revision du règlement en question.

(Le crédit modifié est adopté.)

Protection des forêts du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des territoires du Nord-Ouest et de la zone des chemins de fer de la Colombie-Britannique; arboriculture au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, et inspection et administration des réserves forestières, \$1,000,000.

L'hon. H. H. STEVENS: Le ministre voudrait-il nous indiquer les mesures prises à cet égard? Je profite de l'occasion pour signaler au ministre et à la Chambre la situation très grave que crée chez nous le déboisement de nos forêts, situation qui devient de plus en plus alarmante. Naturellement, les forêts dont je veux parler ne sont pas toutes sous le contrôle de l'autorité fédérale; mais la situation que je signale existe dans les forêts de la zone ferroviaire de la Colombie-Anglaise, où elle est causée par les mauvaises méthodes de coupe, le feu et toutes sortes d'insectes. A mon avis, le déboisement de nos forêts est une des questions les plus graves qui se présentent à nous en ce moment. La situation est la même dans les Provinces maritimes, dans la province de Québec, dans le nord de l'Ontario; elle s'aggrave, même dans la Colombie-Anglaise qui a la réputation de posséder une quantité considérable de gros bois. Le ministre veut-il nous dire si c'est son intention, ou l'intention du ministère d'étudier prochainement la question du reboisement et de la protection plus efficace de nos forêts. J'hésite à faire ces observations, car on doit s'attendre à ce que celui qui les fait ait des preuves à l'appui, ce que je n'ai pas. C'est une occasion propice pour le ministre de nous indiquer les mesures qui sont prises à cet effet. On pourra en profiter.

L'hon. CHARLES STEWART: Je suppose que l'honorable député veut parler du reboisement en même temps que de la conservation de nos forêts actuelles. Le service forestier ne fait pas un reboise-